

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2227

présenté par  
Mme Blin, M. Boucard et Mme Corneloup

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Conseil et contrôle de l'État »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Conseil d'État et autres juridictions administratives	0	0
Conseil économique, social et environnemental	0	21 726 813
Cour des comptes et autres juridictions financières	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	21 726 813
<b>SOLDE</b>	-21 726 813	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Conseil d'État et autres juridictions administratives	0	0
Conseil économique, social et environnemental	0	21 726 817
Cour des comptes et autres juridictions financières	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	21 726 817
<b>SOLDE</b>	-21 726 817	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au regard du rôle uniquement consultatif du CESE et des priorités nécessaires à définir pour rationaliser l'usage de l'argent public, il convient de faire des économies et de ré-aiguiller cette dépense vers les politiques prioritaires pour les Français.

Au regard de ces éléments, il convient de rationaliser l'usage de l'argent public en proposant de retirer 21 726 813 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) de la mission « Conseil et contrôle de l'État » du programme « Conseil économique, social et environnemental ».